



Décision de la CIIP relative à la reconnaissance des diplômes d'éducateurs/-trices de l'enfance / de la petite enfance / du jeune enfant.

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin,

- vu l'article 8 et 9 de ses Statuts du 9 mai 1996,
- vu la loi sur la formation professionnelle du 13 décembre 2002,
- vu l'ordonnance du DFE concernant les conditions minimales de reconnaissance des filières de formation et des études postdiplômes des écoles supérieures du 11 mars 2005 (*cf. titre protégé à l'annexe 6 page 21 pour les futures volées*)
- vu l'impossibilité de la CDIP de reconnaître de nouveaux programmes depuis 2001,
- vu le travail commun de mise à niveau fait en 2002 entre l'école d'études sociales et pédagogiques de Lausanne (EESP), le Centre d'enseignement des professions de la santé et de la petite enfance de Sion (CFPS) et les écoles concernées,
- vu les échanges réguliers qui existent entre toutes ces écoles,

sur proposition de la CRFP,

Arrête :

Article premier

Les diplômes d'éducateurs/-trices de l'enfance / de la petite enfance / du jeune enfant de

- l'école d'éducateurs/-trices du jeune enfant, Genève (EEJE),
- l'école d'Éducateurs/-trices de la petite enfance, Lausanne (IpgL),
- du Centre Pierre-Coullery, La Chaux de Fonds (CPC),

sont reconnus par la CIIP.

Art. 2

Cette reconnaissance est valable tant que lesdits diplômes n'ont pas de reconnaissance fédérale.

Art. 3

La présente décision de reconnaissance n'implique pas que les cantons de la CIIP contribuent au financement de ces écoles. Elle ne se substitue pas à un accord tel que l'AESS.

Art. 4

Elle est communiquée :

- aux membres de la CIIP et de la CSG ;
- aux membres de la CRFP ;
- au Secrétaire général de la CDIP ;
- à l'Ecole d'études sociales et pédagogiques de Lausanne (EESP) ;
- au Centre d'enseignement des professions de la santé et de la petite enfance de Sion (CFPS) ;
- à l'école d'éducateurs/-trices du jeune enfant, Genève (EEJE) ;
- à l'école d'éducateurs/-trices de la petite enfance, Lausanne (IpgL) ;
- au Centre Pierre-Coullery, La Chaux-de-Fonds (CPC) ;
- à l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT).

Neuchâtel, le 10 juin 2005

Anne-Catherine Lyon



Présidente

Christian Berger



Secrétaire général